



Cahier des Charges pour la Formation Continue

Contenu de la Formation

Matières admises

Liste officielle des matières de formation acceptées par le CRFOMV

	Rédacteur	Collectif
	Vérificateur	Groupe technique FC
	Approbateur	CROMVF
	Version 14 du	Publiée le 8/02/2021

Le point 5.3.2.2.4 du Cahier des Charges pour la Formation Continue précise:

Toute autre matière à valider a priori par le CRFOMV et reprise ensuite dans la liste officielle du site de l'Ordre

Un opérateur de formation qui souhaite organiser une formation reconnue par le CRFOMV, dont la matière ne figure pas dans les listes reprises aux points 5.3.2.2.1 à 3 ci-dessus, doit au préalable remplir le formulaire (Annexe IV) et le renvoyer au secrétariat du CRFOMV, au minimum 4 mois avant la date programmée de la formation.

Le CRFOMV statuera dans les 2 mois sur la validité de la matière concernée et publiera cette matière sur la page « Liste officielle des matières de formation acceptées par le CRFOMV » en cas d'avis favorable.

<p>Liste officielle des matières de formation acceptées par le CRFOMV</p>
--

- Initiation à la gestion du stress par la Pleine Conscience : une approche à soi et aux relations interpersonnelles dans la pratique vétérinaire (Conseil du 23/02/2015).